



1. ETAT DES LIEUX AU NIVEAU NATIONAL	4
1.1. PROGRESSION DE LA COLLECTE NATIONALE DES DEEE MENAGERS DEPUIS QUATRE ANS	4
1.2. DONNEES ET FAITS MARQUANTS ECOLOGIC 2022	6
2. ETAT DES LIEUX A LA GUADELOUPE ET A SAINT-MARTIN	11
2.1. QUELQUES CHIFFRES SUR LE GISEMENT	11
2.2. GESTION DES DECHETS EN GUADELOUPE	12
2.2.1 Déchets issus des ménages (Déchets Ménagers Assimilés)	12
2.2.2 Déchets issus des professionnels	14
2.3. GESTION DES DECHETS A SAINT-MARTIN.....	14
2.4. LA FILIERE DE GESTION DES DEEE EN GUADELOUPE	15
2.4.1 L'organisation de la filière.....	15
2.4.2 Les spécificités du territoire.....	17
2.5. LA FILIÈRE DE GESTION DES DEEE À SAINT-MARTIN.....	19
3. PLAN D'ACTION	22
3.1. ENJEUX IDENTIFIES ET PISTES D' ACTIONS PRIORITAIRES	22
3.2. CALENDRIER PREVISIONNEL.....	25

PREAMBULE :

L'éco-organisme Ecologic est détenteur d'un agrément pour la filière REP des équipements électriques et électroniques (EEE) depuis 2006 pour les EEE ménagers et 2012 pour les EEE professionnels. Dans le cadre de la filière EEE, la gestion des DROM-COM a été répartie territorialement entre les deux éco-organismes Ecologic et ecosystem. C'est ainsi qu'Ecologic est l'éco-organisme référent sur les territoires de la Guadeloupe et de Saint-Martin.

Conformément aux articles L541-10 et R541-130 du code de l'environnement, Ecologic est tenu d'élaborer un plan de prévention et de gestion des déchets sur les territoires ultra-marin dont il a la charge. Le plan d'Ecologic est donc concentré sur la Guadeloupe et Saint-Martin. Par conséquent, Ecologic animera ses réseaux de collecte auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), des professionnels et des gestionnaires de déchets (GDD) selon le plan de l'éco-organisme ecosystem sur les autres DROM-COM opérés par la filière EEE. Pour se coordonner, les deux éco-organismes se partagent leur plan.

Dans le cadre des évolutions potentielles de l'organisation des DROM-COM concertées entre les deux éco-organismes et proposées en comité de conciliation de l'OCAD3E, la gestion des DROM-COM suivra le plan défini par l'éco-organisme référent au moment de l'élaboration du plan, en intégrant néanmoins la possibilité d'ajuster certains points.

Le plan d'Ecologic a été soumis aux avis des collectivités et administrations locales compétentes (08/09/2023) et du comité des parties prenantes de l'éco-organisme pour la filière EEE (18/09/2023).

Ce plan est soumis à une évaluation de l'évolution de la performance de la filière sur les territoires concernés dans les trois ans suivant sa mise en œuvre. Le cas échéant, il sera revu et ajusté conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Dans le cadre de l'étude gisement lancée depuis deux ans sur le territoire national, la filière EEE a réalisé le segment dédié à la Guadeloupe et à Saint-Martin, en s'appuyant sur les cabinets DSS+ et Caraïbes Environnement Développement. Nous en avons reçu les résultats le 22 juin 2023. Un premier segment avait été réalisé en 2022 sur le territoire de la Réunion. Les derniers segments concernant la Martinique et la Guyane sont en cours de préparation.

Cette étude solide et très complète, réalisée sur une période de six mois, nous a permis de réaliser ce plan, en respectant les lignes directrices de l'ADEME et en coordination avec la proposition de plan de l'éco-organisme ecosystem.

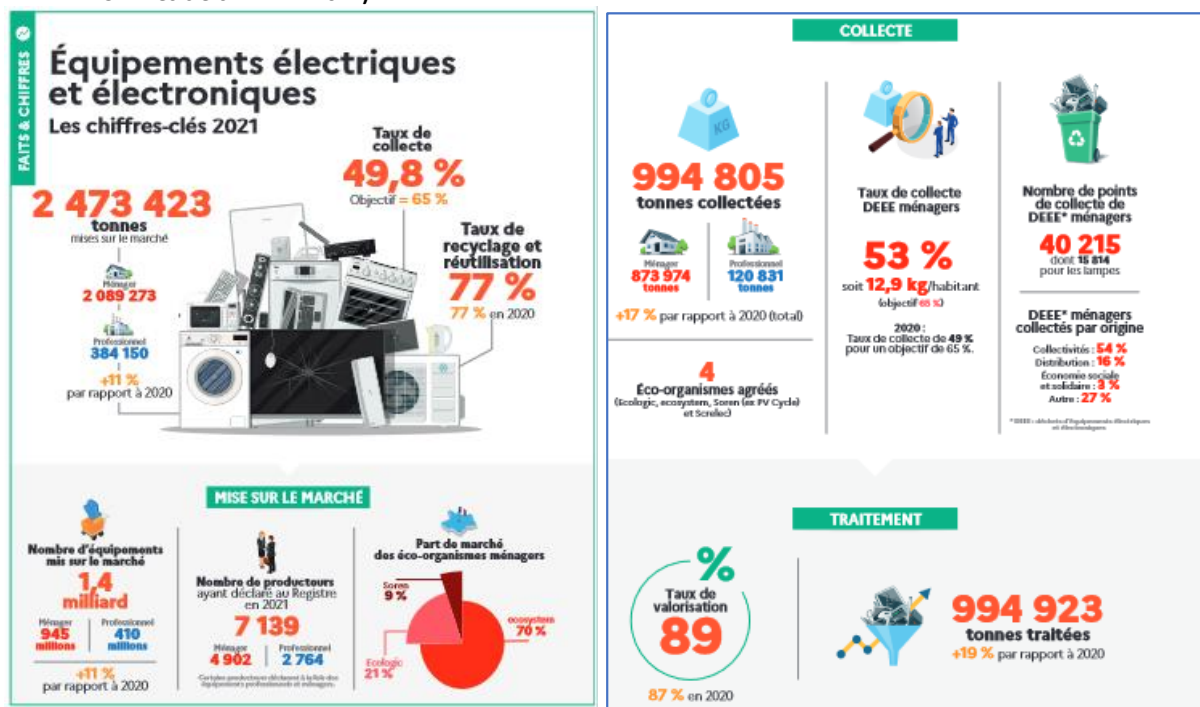
Au sein d'Ecologic, le suivi de l'activité dans les DROM-COM est assuré par une cellule de trois salariés dans le cadre leurs missions en lien avec le développement de la collecte, le développement opérationnel et les relations institutionnelles. Cette cellule agit sous le contrôle et l'autorité de la direction générale et de la direction des filières au sein de l'éco-organisme.

Le développement territorial s'appuie sur le cabinet Filao Conseil qui fait office de facilitateur pour Ecologic.

1. ETAT DES LIEUX AU NIVEAU NATIONAL

Infographie des données complètes de la filière EEE

➔ Chiffres clés ADEME 2021)



1.1. Progression de la collecte nationale des DEEE ménagers depuis quatre ans

➔ Source OCAD3E

S'agissant de la collecte globale de la filière DEEE (tous les canaux compris), on observe une baisse de 4,5% avec 834 860 tonnes collectées en 2022 (contre 873 978 tonnes en 2021). Rapportée à une population de 67 843 000 habitants (donnée provisoire 2022 INSEE), la performance de collecte s'élève à 12,306 kg/habitant/an. Au réel, la filière couvre 67,464 millions d'habitants pour la filière généraliste, soit 99,4 % de la population.

L'évolution des tonnages collectés selon les origines se décompose ainsi :

- Collectivités : - 7,7 %
- Distribution : - 7,9 %
- ESS : - 8,0 %
- Autres acteurs : +4,5 %.

L'objectif de collecte 2022 de la directive européenne DEEE de 65 % de la moyenne des équipements mis sur le marché les trois années précédentes n'est cependant pas atteint : le taux de collecte ressort à 47,4 % (contre 55,5 % en 2021). Cette fluctuation du taux de collecte provient de la méthode de mesure qui compare la collecte de 2022 à la moyenne des mises sur le marché de 2019 à 2021, or 2021 a été une année exceptionnelle en termes de consommation de EEE post-COVID. Même si le taux est en recul, le volume total des DEEE collectés ont évoluée de + 7,1 % par rapport à 2019 (834 860 t en 2022, 779 787 t en 2019), année de référence après deux années atypiques Covid 2020 et post-Covid 2021.

Performance de collecte des DEEE ménagers auprès des collectivités en 2022 par région

Régions	Tonnages	
	collectés	Performances
Auvergne-Rhône-Alpes	59 306	7,46
Bourgogne-Franche-Comté	26 001	9,14
Bretagne	30 031	8,82
Centre Val de Loire	18 290	7,95
Corse	4 000	12,22
Grand Est	39 287	7,01
Hauts-de-France	38 849	6,49
Ile de France	20 388	1,71
Normandie	26 296	7,65
Nouvelle-Aquitaine	50 488	8,38
Occitanie	44 967	7,32
Pays de la Loire	28 630	7,71
Provence-Alpes-Côte d'Azur	29 180	5,88
DOM	14 152	6,67
Total général	429 864	6,44

Performance de collecte des DEEE ménagers par habitant

Origine	performance par habitant 2022 (kg/hab/an)
collectivités	6,36
distribution	1,91
ESS	0,40
autres acteurs	3,64
TOTAL	12,31

Performance de collecte des DEEE ménagers par canal et par éco-organisme

	Tonnages collectés 2022 (projection)					Total
	Distribution	Collectivités locales	E. S. S.	Autres canaux	équilibre fin	
2022						
ECOLOGIC	1 952	116 797	9 802	69 327	3 173	201 052
ECOSYSTEM	125 995	313 067	17 214	172 427	3 173	625 530
Total	127 947	429 864	27 016	241 754	-	826 581

1.2. Données et faits marquants Ecologic 2022

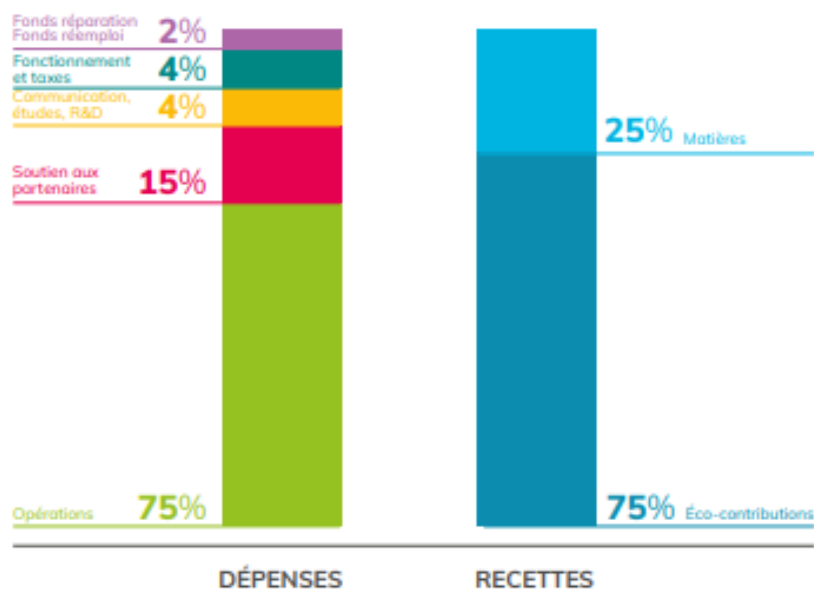
L'année 2022 marque la première année de l'actuelle période d'agrément qui intègre les mesures de la loi AGECE, au premier rang desquelles la mise en place des fonds réemploi et fonds réparation.

Avec la loi AGECE et le cahier des charges d'agrément qui en a découlé, ce sont aussi des ambitions renforcées sur l'ensemble des missions historiques de la filière EEE, avec l'intégration d'un ensemble de mesures spécifiques aux téléphones mobiles, à la communication, aux études R&D, à l'éco-modulation ou encore également au pilotage de la filière dans les DROM-COM.

S'agissant de la collecte, on observe deux points marquants :

- Accélération de la collecte, notamment des EEE professionnels, du fait des solutions multiples suivantes,
 - Portail e-dechet
 - Réseau des recycleurs partenaires IDépose
 - Dispositif producteurs-acteurs
 - Renforcement de l'action d'Ecologic sur les territoires pour identifier les illégaux et engager un travail commun avec les pouvoirs publics

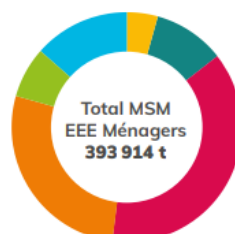
Utilisation des contributions



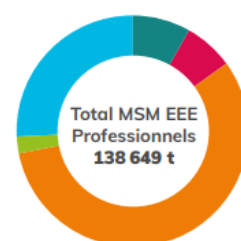
Mises sur le marché

532 563 t (431 095 901 unités)

MSM M*	Tonnes
CAT1	53 107
CAT2	28 143
CAT4	107 795
CAT5	148 132
CAT6	39 625
CAT8	17 112



MSM P*	Tonnes
CAT1	35 704
CAT2	3 255
CAT4	78 786
CAT5	9 637
CAT6	11 267





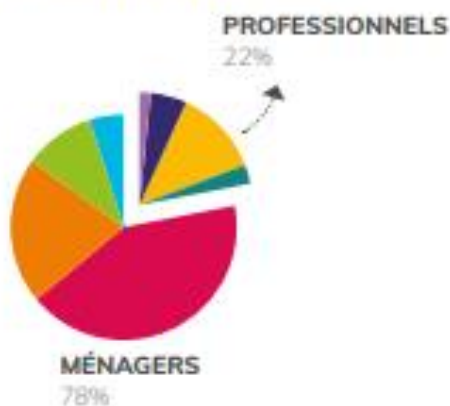
257 218 t

EEE collectées dont **5 440 t**
collectées dans les DOM

LES CATÉGORIES

Catégorie*	Masse collectée (t)
● ECRAN	12 552
● GEMF	25 805
● GEMHF	54 293
● PAM	108 155
Total MEN	200 805
● CAT1	6 961
● CAT4	31 990
● CAT5	13 290
● CAT6	4 173
Total PRO	56 413
Total Général	257 218

Parts des tonnes collectées
répartis par catégories EEE



LES CANAUX DE COLLECTE

Nombre de points de collecte répartis
par types de canal
Total : **8 215 PDC**



Origine	Masse collectée (t)
● Autres (Ménagers)	69 327
● Collectivités Territoriales	119 724
● Distribution	1 952
● ESS	9 802
Total MEN	200 805
● Autres (Professionnels)	10 239
● Gestionnaires de déchets	46 175
Total PRO	56 413
Total Général	257 218

Parts des tonnes EEE collectées
par types de canal



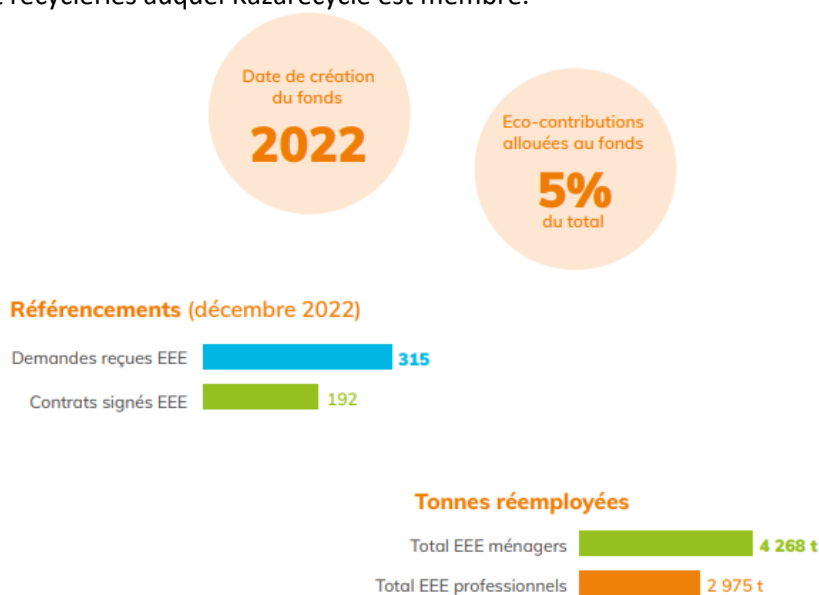
Réparation

2022 fut une année de synthèse des travaux du fonds réparation avec l'ouverture en avril, de la labellisation QualiRépar aux réparateurs d'équipements électriques et électroniques (EEE) et l'accès aux « bonus réparation » pour les consommateurs dès mi-décembre.



Réemploi

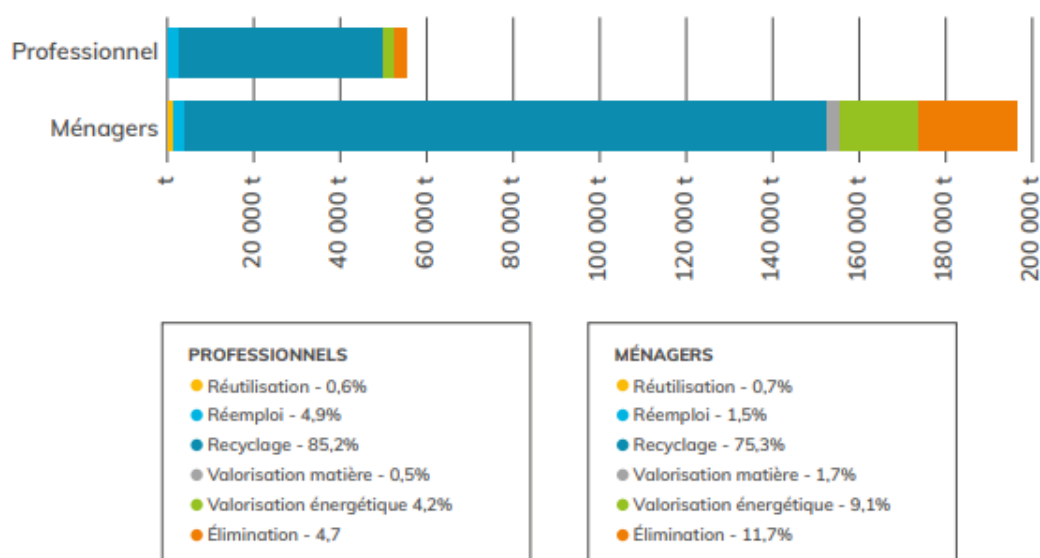
2022 est l'année de mise en place des fonds réemploi des filières EEE. Ecologic est le premier éco-organisme à avoir démarré la procédure de référencement des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Dès avril, ces partenaires se voyaient offrir la possibilité de signer un contrat avec Ecologic et ainsi, de bénéficier du fonds réemploi, notamment à travers l'accord-cadre avec le réseau national des ressourceries et recycleries auquel Kazarecycle est membre.



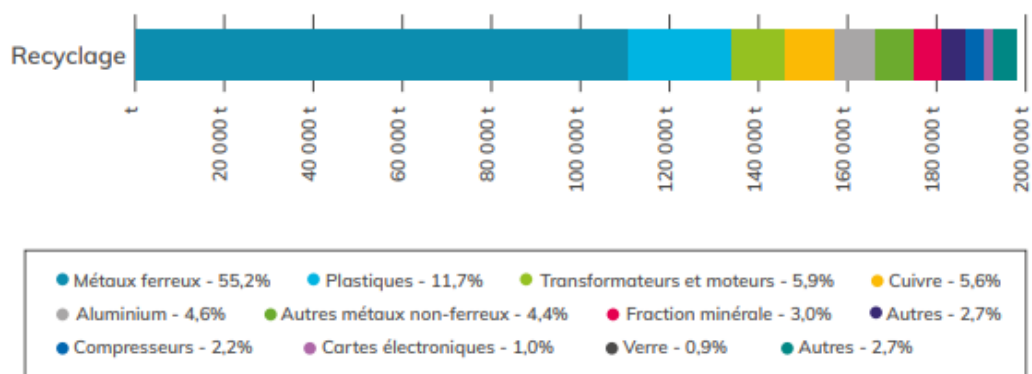
Traitement



BILAN DES DIFFÉRENTS TRAITEMENTS DES EEE



BILAN EN MATIÈRE EEE



2. ETAT DES LIEUX A LA GUADELOUPE ET A SAINT-MARTIN

La performance de la filière EEE dans les DROM-COM croît globalement depuis le lancement de la filière néanmoins avec des disparités territoriales. A la Guadeloupe, la performance globale est légèrement inférieure à celle de la métropole.

Collecte des DEEE ménagers en kg/hab. (hors lampe et PV)	2018	2019	2020	2021
Réunion	8,8	9,2	9,2	10,6
Guadeloupe	11,1	12,5	12,1	12,2
Martinique	10	11,3	9,2	10,5
Guyane	2,3	2,3	1,9	2,5
Mayotte	1,2	1,4	2,5	4,1
Saint-Pierre et Miquelon	18,3	21	14,5	17,8
France	10,9	12,9	11,4	13,1

2.1. Quelques chiffres sur le Gisement

Résultats de l'Etude gisement filière EEE – Juin 2023

- Le **gisement total** de DEEE en Guadeloupe (y compris Saint-Martin) est estimé à **12 791 tonnes** en 2021, soit 30,7 kg/hab. ;
- En 2021, 6 187 tonnes de DEEE ménagers (incluant les lampes et les PV) et pro ont été collectées (14,8 kg/hab.), donnant un **taux de collecte de 48 %** ;
- **26 %** du gisement se trouve dans les **erreurs de tri** éliminés hors filière agréée – DEEE mis au rebut dans les **OMR** (39 % des erreurs de tri) ou dans d'autres collectes séparées (60 % du tout-venant des déchèteries et des **encombrants**, 4 % **1 % RSHV** (emballages)), et non réacheminés vers la filière agréée faute de capacité de tri en aval. En Guadeloupe, ces DEEE finissent en enfouissement du fait de l'absence d'incinérateur en fonctionnement. Ce chiffre est considérablement supérieur à celui observé en Métropole (12%), ce qui s'explique principalement par la dépose bien plus fréquente de DEEE dans les encombrants en Guadeloupe.
- **16 %** du gisement transiterait par la filière des **déchets métalliques**, dans laquelle les déchets à dominante métallique sont triés, parfois broyés, compactés puis exportés pour un recyclage. Plus de 85% des DEEE transitant par la filière des déchets métalliques en Guadeloupe le feraient par l'intermédiaire d'installations ICPE autorisées pour le tri, transit et/ou regroupement de déchets de métaux (ICPE A, E ou D), hors AER.
- **6 %** du gisement quitterait le territoire sous forme d'**export d'EEE usagés** pour un réemploi à l'étranger, déclaré aux douanes.

2.2. Gestion des déchets en Guadeloupe

2.2.1 DECHETS ISSUS DES MENAGES (DECHETS MENAGERS ASSIMILES)

Les compétences en matière de gestion des déchets ménagers en Guadeloupe sont structurées de la manière suivante :

La compétence prévention et collecte est portée par les 6 collectivités de l'île (EPCI) :

- Communauté d'Agglomération Cap Excellence,
- Communauté d'Agglomération Riviera du Levant (CARL),
- Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes (CAGSC),
- Communauté d'Agglomération Nord Basse-Terre (CANBT),
- Communauté d'Agglomération Nord Grande-Terre (CANGT),
- Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG).

A noter que depuis le 30 avril 2021, les communautés d'agglomération du Nord Grande Terre (CANGT) et de la Riviera du Levant (CARL) ont transféré la compétence Déchets au nouveau syndicat de collecte et traitement des déchets SINNOVAL. La CANGT exerçait cependant la compétence en direct jusqu'au 31 décembre 2022, via une convention de gestion.

Certains de ces EPCI ont délégué leur compétence « traitement » à deux syndicats mixtes de traitement. Au 1^{er} janvier 2023, la compétence de traitement des collectivités s'organise de la manière suivante

- Syndicat mixte SYVADE : il gère le traitement des déchets des territoires de la CCMG, CAP Excellence et des communes de Goyave et de Petit-Bourg pour la CANBT,
- Syndicat mixte SINNOVAL : il gère le traitement des déchets des territoires de la CARL et de la CANGT,
- La CANBT pour les communes de Pointe-Noire, Deshaies, Sainte-Rose et Lamentin,
- La CAGSC pour l'ensemble de ses communes membres.

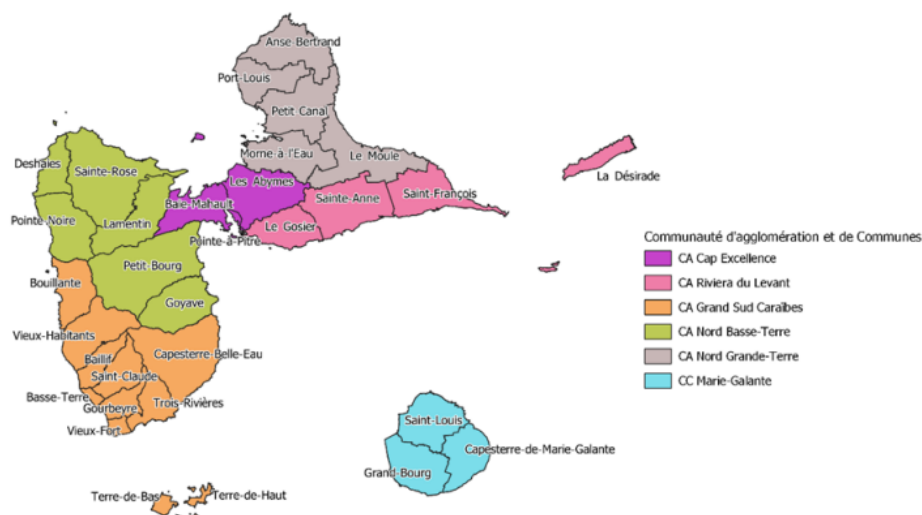


Figure 1: Répartition des EPCI de la Guadeloupe (source : MODECOM 2022)

Il est important de noter que l'organisation du territoire de la Guadeloupe se démarque par la présence de plusieurs îles périphériques, conduisant à des problématiques spécifiques en matière de gestion et transport des déchets, principalement en raison de leur détachement de la Guadeloupe dite continentale.

Le territoire de la Guadeloupe accueille 11 déchetteries au total ainsi qu'un point de regroupement sur Marie-Galante et une plateforme d'apport volontaire sur Jarry (Baie-Mahault).

Un des premiers indicateurs pour évaluer l'adéquation du service de déchetterie avec le territoire est le taux de couverture exprimé en nombre d'habitants par déchetterie. Le tableau ci-dessous présente la répartition des déchetteries par collectivité.

Collectivité	Déchetteries / Point regroupement / Plateforme	Lieu(x)	Nb d'habitants par déchetterie
CAP EXCELLENCE	1 Déchetterie et 1 Plateforme d'AV	Petit-Pérou, Centre de regroupement de Jarry	33 177
SYVADE	1 Déchetterie	La Gabarre (Benito Espinal)	
CANBT	3 Déchetteries	Lamentin, Deshaies, Pointe-Noire	25 581
CANGT	2 Déchetteries	Le Moule, Morne à l'eau	28 233
CARL	3 Déchetteries	Sainte-Anne, Saint-François, La Désirade	21 249
CAGSC	2 Déchetteries	Capesterre-Belle Eau, Terre de Haut (Les Saintes)	38 593
CCMG	1 Point de regroupement	Grand-Bourg (Marie-Galante)	10 565
Toutes	11 déchetteries, 1 point de regroupement, 1 Plateforme d'AV	Guadeloupe	29 557

D'une manière générale, le territoire est sous doté en déchetteries avec un taux de couverture de déchetteries de 1/29 557 hab. Cependant, Ecologic a développé depuis le démarrage de la filière un réseau complémentaire de

point de collecte (centres techniques municipaux, ect...) et un apport en direct chez AER des DEEE issus des encombrants.

Tonnages de DEEE ménagers collectés par flux

ECR	26,264
GEF	324,935
GHF	396,575
PAM	171,018
TIC	16,709
Total	935,501

Les objectifs de maillage communément visés sont de l'ordre de 1/10 000 à 1/15 0000 habitants (métropolitain) selon les données ADEME. Toutefois, les taux de couvertures dans les DOM restent généralement plus faibles en raison des retards structurels et des contraintes foncières dues, pour la plupart d'entre eux, à leur caractère insulaire.

En comparaison, à la Réunion le territoire présente un taux de couverture de déchetterie de 1/20 000 habitants.

Dans les DOM et plus particulièrement en Guadeloupe, **le faible maillage de déchetteries est compensé par le service public de collecte des déchets ménagers**, qui réalise principalement de la collecte en Porte à Porte (PàP).

2.2.2 DECHETS ISSUS DES PROFESSIONNELS

Pour les déchets n'entrant pas dans le cadre des déchets ménagers assimilés, plusieurs plateformes de gestion existent en fonction des secteurs (BTP, métaux, DEEE, déchets dangereux, etc.) ainsi qu'une déchèterie pour les professionnels gérée par un acteur privé à Jarry. Ces installations sont exploitées par des industriels indépendants.

Tonnages pro collectés en 2022

Flux	Tonnes
CART	13,9
GEF	70,4
GHF	2,4
G-TIC	38,8
Total	125,5

2.3. Gestion des déchets à Saint-Martin

L'île de Saint-Martin, est une île du nord-est des Antilles située à 250 km au nord de la Guadeloupe. L'une des particularités du territoire de Saint-Martin est la présence d'une partie française au nord et d'une partie néerlandaise située dans le sud de l'île, correspondant à un État autonome du royaume des Pays-Bas.

La collectivité de Saint-Martin est en charge de la gestion des déchets de la partie française de l'île. Elle a mis en place un système de collecte de 7 jours sur 7 pour les ordures ménagères, 6 fois par semaine pour les encombrants et 3 fois par semaine pour les déchets verts, sauf les jours fériés.

Elle dispose d'une seule déchèterie située à Galisbay sur la côte Ouest du territoire, pour une population de 32 489 habitants.





La particularité du site est qu'il traite également les DEEE provenant de Saint-Martin et de Martinique. Ces derniers sont stockés en containers en attendant d'être traités.

Tonnage traité en Guadeloupe en 2022

	Nb de tonnes
DEEE Ménagers	3 235
DEEE pro	196
Total	3 431

Aussi, en sus de ses activités de traitement des DEEE, la société AER réalise des activités de regroupement et transit de métaux et de verre, ainsi que du stockage, de la dépollution et du traitement de VHU.

Les flux gérés par AER sont des flux ménagers et professionnels, qui se décomposent de la manière suivante :

Tableau 1 : Décomposition des flux gérés par AER

Origine	Flux	Caractéristiques
Déchetteries	Ménages et professionnels (artisans)	Apports volontaires sur site Collectes porte à porte ramenées et triées en déchetteries
Porte à Porte / Bord de route	Ménages	Collecte spécifiques DEEE des collectivités CAPEX et CANBT Apports communaux ponctuels
Déchetterie professionnelle de Jarry	Ménages (13%) et professionnels (artisans)	Apports volontaires sur site
Distributeurs	Ménages et professionnels	Reprises des DEEE via le dispositif 1 pour 1
Points d'enlèvement	Professionnels en contrat avec EOs	Enlèvement de bennes DEEE
Apports directs	Professionnels en apport direct	Réception sur site d'apporteurs privés

A noter que la collecte à la demande est en cours de mise en place par les EPCI et non plus sur la base d'un calendrier de collecte (quand il existe). A termes, il y a une volonté du territoire à supprimer ou fortement réduire la collecte en PàP mise en place par les collectivités pour concentrer le service sur des collectes en déchetterie.

2.4.2 LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE

a) Les spécificités de la filière DEEE

La filière DEEE en Guadeloupe, présente **certaines spécificités** par rapport à d'autres territoires du national.

En effet, elle est l'un des seuls territoires où :

- Les DEEE (GEMF et GEMHF) sont collectés en benne sur les déchetteries et en box grillagés de 3 m3 pour les PAM et Ecrans,
- Les collectes en PàP ou bord de route des collectivités sont en partie apportées directement chez AER ;
- Les DEEE collectés sur les îles périphériques, à savoir les Saintes, Marie-Galante et La Désirade, doivent être acheminés sur la Guadeloupe continentale via transport maritime.

Enfin, après traitement et séparation des matières par AER, les matières valorisables sont exportées à 95% en France. Les autres filières d'export, en fonction du cours des matériaux, sont principalement le Portugal pour les métaux ferreux, et l'Espagne pour les métaux non-ferreux.

b) Les pratiques de réemploi et réparation

Le réemploi et la réparation sont deux thématiques qui tardent à se développer sur le territoire. La structuration des acteurs se fait difficilement au point où depuis 2016 (données du PRPGD), peu de nouveaux acteurs se sont positionnés sur la filière.

On recense deux ressourceries en Guadeloupe :

Bokant Kanawa, à Marie-Galante, gérée par l'Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés (APAEI). Lors des phases d'entretiens, cette ressourcerie a indiqué ne pas s'être à ce jour positionnée sur les EEEU, récupérant principalement du textiles et des meubles usagés.

Kazabrok - Kazarecycle, mise en place en 2009 et située aux Abymes. Cette ressourcerie est issue du regroupement de 2 structures :

- Kazarecycle qui assure la réparation et le recyclage. Les objets apportés par les particuliers y sont réceptionnés et réparés à travers des ateliers.
- Kazabrok, espace d'accueil et de lien social, qui assure la vente des produits au public.

Cette ressourcerie intervient sur les flux EEEU.

Une association de reconditionnement d'ordinateurs est également présente sur le territoire :

- AGDIL (Association Guadeloupéenne pour le Développement de l'Informatique Libre), créée en 2004 et située à Morne-à-l'Eau. Elle a pour objectif de lutter contre l'e-exclusion en allongeant la durée de vie du matériel informatique en favorisant leur réemploi. Concrètement, l'association récupère et reconditionne du matériel informatique (principalement des ordinateurs) pour de la revente à prix bas ou des dons.

Par ailleurs, d'autres structures réalisent des activités pour la réutilisation et le réemploi sur le territoire, dont certaines peuvent concerner des EEEU :

- L'association GwadaPartage organise depuis 2013 plusieurs événements « Gratifieria » : des marchés gratuits où chacun peut exposer et récupérer des produits inutilisés,
- L'association Brok'Bô Kaz créée en 2013 qui récupère, recycle et vend des objets divers via une boutique située dans la ville de Pointe-à-Pitre.

Enfin, les collectivités indiquent rencontrer des difficultés au déploiement des zones de réemploi sur les déchèteries, en raison des contraintes de place sur les déchetteries existantes mais surtout en raison des difficultés pour trouver des structures ou filières suffisamment organisées pour faire vivre ces zones de réemploi. Elles mettent toutefois parfois en place des zones de « donneries » qui permettent aux particuliers de récupérer des objets divers, constituant toutefois un flux marginal par rapport aux textiles, livres et articles de puériculture.

Ainsi, au vu de ce qui précède, les chiffres en matière de gisement déchets devraient être sensiblement différents de ceux connus pour le territoire métropolitain, à partir du moment où les facteurs socio-économiques et socio-culturelles jouent un rôle sur les comportements de la population vis-à-vis de la gestion des déchets.

c) Identification des acteurs de la filière

En Guadeloupe, les acteurs de la filière DEEE sont multiples :

- Les EPCI à travers leurs déchèteries et la collecte en bord de route (PàP),
- Les distributeurs à travers la reprise d'équipements usagés lors de la livraison d'appareils neufs ou en apports volontaires en magasins,
- Les professionnels en contrat ou non avec les éco-organismes (réparateurs électroménagers, installateurs climatisation, etc.),
- Les plateformes de gestion des déchets à travers les refus de tri (ex : la plateforme de tri des encombrants (ISDND Energipole Espérance) ou les apports volontaires (ex : La déchèterie de Jarry)
- La ressourcerie KAZABROK à travers les équipements mis au rebut,
- L'association Clean My Island qui récupère ponctuellement des DEEE de dépôts sauvages lors d'opération de nettoyage en pleine nature,
- Le centre de tri ECODEC, qui trie notamment les DEEE présents dans les déchets d'emballages, les DAE et les DEA,
- Les gestionnaires de déchets : SNR, AER.

Les DEEE sont ensuite acheminés vers le site de la société AER à la ZI Jaula, qui est la seule société autorisée sur la Guadeloupe, disposant d'un contrat avec les éco-organismes et bénéficiant d'un agrément pour le traitement des DEEE professionnels et ménagers.

Enfin, des acteurs de la filière déchets métalliques captent une partie des DEEE du territoire. Ce constat a été fait lors de la phase d'entretiens de l'étude. En effet, des informations ont été remontées sur le phénomène de cannibalisation des flux DEEE de déchetteries et porte à porte.

d) Les projets déchets du territoire

Parmi les projets déchets du territoire, les futures unités de production de Combustible Solide de Récupération (CSR) ont été identifiées comme pouvant impacter positivement la filière DEEE.

Les études ont été lancées en fin d'année 2022. Initialement le PRPGD¹ de Guadeloupe prévoit trois unités de production CSR :

- Basse-Terre,
- SYVADE ;

¹ Plan Régional de Gestion des Déchets

- SINNOVAL ;

Toutefois, seules les unités de production de CSR de SINNOVAL et SYVADE sont prévues à court et moyen terme. Le projet de Basse-Terre ayant pris du retard.

Les flux qui seront traités par ces installations sont les :

- OMR,
- Encombrants,
- Refus de tri d'autres installations de traitement déchets.

2.5. La filière de gestion des DEEE à Saint-Martin

La filière DEEE sur le territoire de Saint-Martin suit globalement la même organisation que la Guadeloupe, avec toutefois un nombre d'acteurs plus réduit et la nécessité d'envoyer les DEEE via containers maritimes vers la Guadeloupe pour traitement par AER. Ecologic a réorganisé la chaîne logistique avec le sous-traitant ITEX depuis l'Ecosite jusqu'à la Guadeloupe (AER) où les DEEE de Saint-Martin sont acheminés pour être traités.

Les sources de DEEE sont les suivantes :

- Déchèterie collective : libre-accès pour les particuliers et tolérance pour les petits commerçants ;
- Les professionnels déposent leurs déchets directement à l'Ecosite géré par ITEX, qui possède une aire d'accueil ;
- Points d'apport volontaire disséminés sur le territoire (appelés alvéoles) : accueillant notamment des dépôts d'encombrants et déchets verts, pouvant contenir des DEEE. Ces zones seront bientôt reconfigurées en termes d'aménagement, pour prévoir la mise en place de bennes spécifiques pour la collecte des encombrants.





L'exutoire final des DEEE à Saint-Martin est l'écosite géré par ITEX. Le transport entre la déchèterie et l'écosite est assuré par un prestataire.

A noter que le service propreté de la collectivité est également amené à ramasser des déchets (dont encombrants et DEEE) sur des dépôts sauvages ou dans les débris encore trouvés suite à l'ouragan Irma. Ces déchets sont acheminés directement à l'écosite.

ITEX conditionne ensuite les DEEE en containers maritime pour envoi sur le site d'AER en Guadeloupe.

Parmi les problématiques que rencontrent la filière DEEE sur le territoire de Saint-Martin, les problématiques majeures qui ressortent des entretiens menés avec les acteurs sont :

- Problématique importante liée aux dépôts sauvages, pour tous les flux de déchets. En effet, il n'y a qu'une seule déchèterie sur la côte Ouest et actuellement trois alvéoles de regroupement de déchets. Les usagers ne font pas toujours le déplacement vers ces zones de collecte ;
- Le transit des DEEE et métaux vers la partie hollandaise de l'île, pour le rachat des matières par des repreneurs, sans traçabilité possible ;
- La cannibalisation et la modification des caractéristiques du gisement exporté par AER suite au passage de l'ouragan Irma (disparition en partie des apports de climatiseurs, PAM et écrans).

Sur la déchèterie, Ecologic a mis en place des contenants spécifiques (big bag) afin de pouvoir être transporté directement en fret maritime.



Stock de DEEE suite au passage de l'ouragan Irma évacué en 2023



3. PLAN D'ACTION

3.1. Enjeux identifiés et pistes d'actions prioritaires

Dès que c'est possible et pertinent, les plans d'actions nationaux d'Ecologic comportent une déclinaison spécifique aux DROM-COM : communication, appels à projet, lutte contre les illégaux, GSM, catastrophes naturelles ...

Enjeux	Pistes d'actions prioritaires	Calendrier/temporalité
Manque de sensibilisation des ménages aux bonnes pratiques de tri et de remise des DEEE, étant à l'origine de nombreuses fuites.	- Campagne de sensibilisation sur les bonnes pratiques de tri/remise de DEEE (approche multi-filière si possible) - Promotion du fonds communication collectivité. Plus suivi de la consommation du fonds - Mise à disposition du kit jeu de l'oie pour les collectivités et les partenaires ESS - Signalétique conforme sur les points d'apport et de collecte	➔ Rentrée scolaire chaque année en digitale + 2025 campagne radio ➔ Emailing d'information chaque début d'année + rappel trimestriel si nécessaire ➔ Mailing d'information fin 2023 – livraison début 2024 – déclinaison en créole T4 2024 ➔ Tous les points outillés fin 2024. Mise en place maximum en 2024 (contrôle et aide via visites). ➔ Réalisation d'une étude en science comportementale 3R en 2025
Intégration des détenteurs professionnels dans la filière agréée, ce qui conduit beaucoup d'entre eux à éliminer les DEEE par le biais de filières parallèles.	- Campagne de sensibilisation/formation des détenteurs professionnels à la bonne gestion des DEEE - Mise en place local du réseau IDepose - Promotion locale e-dechet avec le concours des acteurs du territoire - Développement du réseau de points d'apport	➔ Avec les acteurs économiques locaux en 2024 et renouvelable annuellement : • envoi d'un mailing d'information • Organisation d'un webinaire au T2 2024 • Publication presse pro • Stand évènement local ➔ Objectif : 1 point en sud Basse-Terre, 1 point en sud Grande-Terre
Manque de sensibilisation des distributeurs quant à l'obligation de reprise des DEEE, ce qui contribue à la persistance de	- Campagne de sensibilisation des distributeurs à la reprise en « 1 pour 1 » et « 1 pour 0 » en coordination avec ecosystem. - Faire respecter l'obligation de reprise par les points de vente	➔ Visites accompagnement des distributeurs

pratiques de mise au rebut inappropriées (comme le dépôt sur le trottoir).		
Contraintes logistiques importantes liées au stockage, au transport, au traitement et à l'export de DEEE,	- Augmenter là où il y en a besoin la fréquence d'enlèvements auprès des déchèteries et des distributeurs - Fluidifier les logistiques inter-îles - Mettre en place des partenariats entre les installations de traitement de DEEE et d'autres gestionnaires de déchets pouvant recevoir des DEEE - Sécurisation : ○ Stockage des GEM en benne et sécurisation des bennes existantes ○ Déploiement test de conteneurs sécurisés pour les PAM et les écrans - Visites performance déchèteries	→ Dès fin 2023, discussion avec les acteurs pour mesurer le besoin et les solutions opérationnelles efficaces. Puis mesure et suivi annuel.
Existence de filières illégales par lesquels transitent les DEEE, purement motivés par leur valeur économique et sans dépollution des composants dangereux qu'ils contiennent.	- Mettre en place des partenariats avec les GDD - Produire un plan d'action avec les forces de l'ordre (douanes, DEAL) afin d'intensifier les contrôles - Obligation de déclaration pour les exportateurs d'EEEU à la filière agréée - Durcissement des sanctions pour les mauvaises pratiques	→ Dès la fin 2023, rédaction d'un plan national avec une déclinaison DROM-COM. → 2024 : mise en œuvre du plan avec les acteurs locaux, puis suivi du plan annuellement. → Objectif : ○ réduire de 50 % les flux fléchés vers les illégaux sur la période d'agrément. ○ Tous les GDD sont en contrat avec un éco-organisme d'ici la fin de la période des trois ans.
Prévention des catastrophes naturelles (catnat)	- Mise en place d'une procédure de gestion post-catastrophe naturelle en concertation avec les collectivités locales concernées	→ Adaptation de la procédure nationale aux spécificités locales et présentation aux collectivités S1 2024.
Faible développement du secteur du réemploi ,	- Mettre en place des zones de réemploi sur les déchèteries	→ Facilitation et accompagnement des Collectivités dès 2023.

réduisant la durée de vie des équipements.	- Accompagner les acteurs du réemploi existants dans la professionnalisation de leurs activités, soutien financier via Fonds Réemploi - Appels à projets ESS ouverts aux DROM-COM - Actions de mobilisation avec la CRESS régionale - Déploiement des conventions nationales ESS/réemploi dans les territoires ultra-marins. - Déploiement local du plan GSM	➔ S2 de chaque année ➔ Actions annuelles si besoin et multirep si possible. Objectif à fin de période : existence de structures adaptées aux besoins et aux spécificités locales ➔ Identification des possibilités d'actions S1 2024. Objectif : vider 50 % du flux dormant dans les tiroirs sur la période d'agrément. Déploiement des dispositifs Ecologic.
Manque de connaissance sur les fuites à l'export dans les filières déchets métalliques et réemploi.	- Réaliser une campagne d'échantillonnage dans les installations de gestion de déchets métalliques - Mener une enquête sur les pratiques d'export d'EEE usagés et de fractions de DEEE	➔ Discussions acteurs fin 2023 – puis mise en œuvre 2024 ➔ 2025
Développer la réparation	- Faire connaître le Bonus réparation auprès des réparateurs et des consommateurs - Audit en visio pour les réparateurs situés dans des DROM-COM sans auditeur	➔ S1 2024 : webinaire réparateurs avec les représentants locaux des artisans et des réparateurs ➔ Objectif : au moins un réparateur labélisé par famille de produits en 2024 ➔ Lorsque le réseau de réparateurs sera en place : décliner les campagnes nationales filière annuellement sur les territoires.

3.2. Calendrier prévisionnel

